



**Aix en Provence**


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.301**

Séance publique du

3 juin 2013

Présidence de M. Jean CHORRO,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130603-26576-DE-1-1_0
Date de signature : 05/06/13
Date de réception : mercredi 5 juin 2013
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX  
D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE**

Le 03/06/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28/05/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Helliott BRAMI à Mme Odile BONTHOUX, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Jules SUSINI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Henri MATAS à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Victor TONIN à Mme Catherine SILVESTRE

**Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Patricia LARNAUDIE donne lecture du rapport ci-joint.

14.03



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture

- Politique de la Ville

Direction Coordinatrice de l'Education

Direction des Affaires Scolaires

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 03/06/13

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Patricia LARNAUDIE

-

**Nomenclature** : 5.3 Designation de représentants

**Politique Publique** : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES

**OBJET** : MISE A JOUR DU TABLEAU DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Vu la délibération n° 2009-0946 du Conseil Municipal du 28 septembre 2009.

En application des dispositions du Code de l'Education livre IV – titre II, chapitre 1er, article L 421-2 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement, le Conseil Municipal doit procéder à la mise à jour du tableau de ses membres désignés pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges et des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels

**Etablissements de – de 600 élèves**

Collège CAMPRA	1 représentant
Collège du JAS DE BOUFFAN	1 représentant
Collège des PRECHEURS	1 représentant
Lycée d'Enseignement Professionnel GAMBETTA	1 représentant
Lycée d'Enseignement Professionnel ZOLA	1 représentant

Lycée d'Enseignement Professionnel VAUVENARGUES	1 représentant
-------------------------------------------------	----------------

### Etablissements de + de 600 élèves

Collège ARC DE MEYRAN	2 représentants
Collège CHATEAU DOUBLE	2 représentants
Collège MIGNET	2 représentants
Collège ROCHER DU DRAGON	2 représentants
Collège ST EUTROPE	2 représentants
Lycée Paul CEZANNE	2 représentants
Lycée Georges DUBY	2 représentants
Lycée Emile ZOLA	2 représentants
Lycée VAUVENARGUES	2 représentants

Selon les dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Compte tenu de ces indications, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation,
- **PROCEDER**, à la désignation, dans les conditions ci-dessus précitées, des représentants de la collectivité devant siéger au sein des conseils d'administration des collèges et des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels désignés dans le présent rapport.

**2013.301 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 40</b>
<b>Présents</b>	<b>: 41</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 8</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 40</b>
<b>Pour</b>	<b>: 40</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO,**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 05/06/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

-oOo-

## BULLETIN DE VOTE

-oOo-

### Rapport N°: 14.03

- MISE A JOUR DU TABLEAU DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

#### ETABLISSEMENTS DE MOINS DE 600 ELEVES :

COLLEGE CAMPRA	Stéphane PAOLI
COLLEGE DU JAS DE BOUFFAN	Françoise TERME
COLLEGE DES PRECHEURS	Catherine SILVESTRE
LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL GAMBETTA	Sylvaine DICARO
LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESIONNEL ZOLA	Eric CHEVALIER
LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESIONNEL VAUVENARGUES	Sylvaine DICARO

#### ETABLISSEMENTS DE PLUS DE 600 ELEVES :

COLLEGE ARC DE MEYRAN	M. J. GARCON	M. E. CHEVALIER
COLLEGE CHATEAU DOUBLE	F. TERME	Y. DECARA
COLLEGE MIGNET	C. RIVET-JOLIN	D. SANTAMARIA
COLLEGE ROCHER DU DRAGON	L. PIERRON	C. BERNARD
COLLEGE SAINT EUTROPE	L. PIERRON	O. BONTHOUX
LYCEE PAUL CEZANNE	C. BENON	D. SANTAMARIA
LYCEE GEORGES DUBY	M. FENESTRAZ	R. FOUQUET
LYCEE EMILE ZOLA	E. CHEVALIER	J. GARCON
LYCEE VAUVENARGUES	C. BENON	C. RIVET-JOLIN

-oOo-

## BULLETIN DE VOTE

-oOo-

### Rapport N°: 14.03

- MISE A JOUR DU TABLEAU DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE

#### ETABLISSEMENTS DE MOINS DE 600 ELEVES :

COLLEGE CAMPRA	Stéphane PAOLI
COLLEGE DU JAS DE BOUFFAN	Françoise TERME
COLLEGE DES PRECHEURS	Catherine SILVESTRE
LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL GAMBETTA	Sylvaine DICARO
LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESIONNEL ZOLA	Eric CHEVALIER
LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESIONNEL VAUVENARGUES	Sylvaine DICARO

#### ETABLISSEMENTS DE PLUS DE 600 ELEVES :

COLLEGE ARC DE MEYRAN	M. J. GARCON	M. E. CHEVALIER
COLLEGE CHATEAU DOUBLE	F. TERME	Y. DECARA
COLLEGE MIGNET	C. RIVET-JOLIN	D. SANTAMARIA
COLLEGE ROCHER DU DRAGON	L. PIERRON	C. BERNARD
COLLEGE SAINT EUTROPE	L. PIERRON	O. BONTHOUX
LYCEE PAUL CEZANNE	C. BENON	D. SANTAMARIA
LYCEE GEORGES DUBY	M. FENESTRAZ	R. FOUQUET
LYCEE EMILE ZOLA	E. CHEVALIER	J. GARCON
LYCEE VAUVENARGUES	C. BENON	C. RIVET-JOLIN